

## 4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2016, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 39,1 heures et stable depuis 2014. Elle ne préjuge pas de la durée effectivement travaillée au cours d'une année. Cette dernière tient compte de facteurs individuels ou collectifs qui peuvent conduire les salariés à avoir des durées plus ou moins élevées d'une semaine à l'autre. En 2016, la **durée annuelle effective du travail** des salariés à temps complet est de 1 691 heures en moyenne, soit une durée supérieure à l'équivalent annuel de la durée légale (1 607 heures). Elle augmente par rapport à 2015, du fait de la diminution du nombre de jours fériés et des jours de congés effectivement pris par les salariés.

Les cadres à temps complet déclarent en moyenne les durées les plus longues, tant les durées annuelle (1 852 heures), qu'hebdomadaire (43,0 heures) et quotidienne (8,6 heures). Les professions intermédiaires et les employés affichent la même durée annuelle effective, inférieure à celle des ouvriers.

Les femmes à temps complet travaillent en moyenne 1 610 heures par an contre 1 752 heures pour les hommes, en partie en raison de différences de métiers ou de secteurs d'activité. Par ailleurs, des écarts s'observent selon la situation familiale : les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant seules travaillent 107 heures de plus que celles vivant en couple avec des enfants, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Inversement, les hommes cadres et dans une moindre mesure les ouvriers travaillent plus lorsqu'ils sont en couple avec enfants que les hommes vivant seuls.

### Définitions

**Durée habituelle hebdomadaire** : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

**Durée annuelle effective du travail** : elle correspond au nombre d'heures effectivement prestées. Elle inclut donc toutes les heures travaillées, y compris les heures supplémentaires, rémunérées ou non, et exclut les heures non travaillées pour cause de congés, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, grève. Elle est calculée à partir de l'enquête Emploi, en faisant la moyenne sur l'ensemble des semaines de l'année des durées effectivement travaillées au cours des semaines de référence.

**Horaires de travail atypiques** : concernent les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (de 20 heures à minuit) ou la nuit (de minuit à 5 heures), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation. Voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Le travail du dimanche en 2015. Souvent associé au travail le samedi et à des horaires tardifs », *Dares Résultats* n° 083, décembre 2016.
- « La durée du travail, principaux indicateurs. En 2015, les salariés à temps complet travaillent 1 652 heures par an », *Dares Résultats* n° 080, décembre 2016.

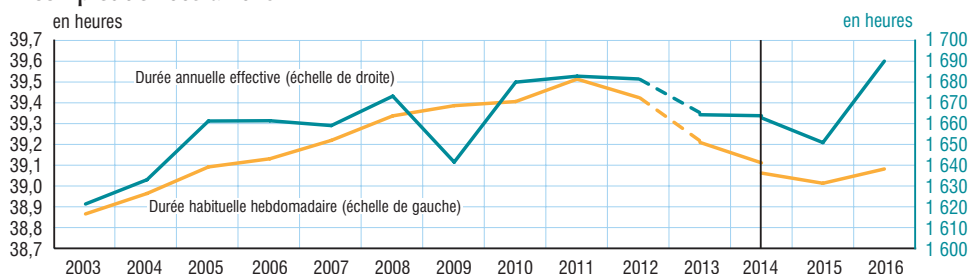
Les non-salariés déclarent des durées du travail plus élevées que celles des salariés avec en moyenne une durée annuelle effective de 2 122 heures et une durée habituelle hebdomadaire de 46,2 heures.

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi concerne le plus de salariés (35 %), suivi du travail le soir (24 %) et le dimanche (19 %). Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne des salariés travailler chez eux ou le soir. Les employés travaillent plus souvent le samedi (46 %) et le dimanche (25 %), et ont plus souvent des horaires variables d'une semaine à l'autre (22 %). Les ouvriers sont, eux, plus concernés par le travail de nuit (14 %) et les horaires alternés (15 %). Les salariés à temps partiel sont davantage soumis à des horaires variables (22 %) alors que les salariés à temps complet connaissent des horaires tardifs (25 % le soir et 11 % la nuit) ou alternés (8 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. De plus, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides-soignantes, etc.).

Enfin, les non-salariés ont plus souvent des horaires atypiques que les salariés, à l'exception du travail de nuit et des horaires alternés. ■

## Durée et organisation du temps de travail 4.1

### 1. Durée habituelle hebdomadaire et durée annuelle effective du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France (hors Mayotte) à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.  
Lecture : en 2016, la durée habituelle hebdomadaire est de 39,1 heures et la durée annuelle effective de 1 691 heures.  
Note : les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être liées à un changement dans le questionnaire de l'enquête, ce qui est représenté en pointillé sur le graphique.  
Source : Insee, enquêtes Emploi.

### 2. Durées travaillées en 2016

	Salariés à temps complet						Salariés à temps partiel	Non-salariés	
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés			Ouvriers
Durée annuelle effective (en heures)	1 691	1 610	1 752	1 852	1 642	1 642	1 666	986	2 122
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	39,1	38,3	39,7	43,0	38,4	38,0	37,8	23,3	46,2
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,0	8,6	7,8	7,8	7,6	5,7	8,5
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	216	209	221	216	212	215	221	180	247

Champ : France (hors Mayotte), personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.  
Lecture : en 2016, les salariés à temps complet travaillent en moyenne 39,1 heures par semaine dans leur emploi principal.  
Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet par catégorie socioprofessionnelle en 2016

	en heures					
	Femmes			Hommes		
	Vivant seules	En couple avec enfants	Ensemble <sup>1</sup>	Vivant seuls	En couple avec enfants	Ensemble <sup>1</sup>
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 797	1 663	1 722	1 886	1 932	1 926
Professions intermédiaires	1 664	1 512	1 561	1 742	1 732	1 725
Employés	1 615	1 567	1 593	1 750	1 729	1 741
Ouvriers	1 569	1 519	1 544	1 693	1 706	1 704
<b>Ensemble</b>	<b>1 669</b>	<b>1 562</b>	<b>1 602</b>	<b>1 759</b>	<b>1 768</b>	<b>1 766</b>

1. Calculé sur l'ensemble des situations familiales.  
Champ : France (hors Mayotte), salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans à la date de l'enquête.  
Lecture : en 2016, les hommes cadres à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, travaillent en moyenne 1 926 heures dans leur emploi principal.  
Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2016

	en %						
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	Au domicile s'il n'est pas le lieu de travail	Horaires alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	Horaires variables d'une semaine sur l'autre
<b>Selon la catégorie socioprofessionnelle</b>							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	29	18	37	1	18
Professions intermédiaires	24	8	32	18	18	5	16
Employés	21	9	46	25	3	5	22
Ouvriers	20	14	28	12	1	15	15
<b>Selon la durée du travail</b>							
Temps complet	25	11	34	19	14	8	17
Temps partiel	19	5	37	20	10	2	22
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble des non-salariés</b>	<b>41</b>	<b>10</b>	<b>69</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>37</b>

Champ : France (hors Mayotte), personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.  
Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2016.  
Source : Insee, enquête Emploi 2016.